



JEAN MICHEL PERRONNEAU <jmperronneau30@gmail.com>

Newsletter #13 novembre 2022

GDSA du Gard <newsletter@gdsa30.fr>
Répondre à : contact@gdsa30.fr
À : jmperronneau30@gmail.com

18 novembre 2022 à 17:45



Votre newsletter # 13, novembre 2022

Le mot du président :

Bonjour à tous,

J'ai tout d'abord la peine, et le devoir, de vous informer de la disparition d'un de nos collègues, **Robert CHAUZAL**, décédé cet automne, victime d'un cancer foudroyant.

Investi dans l'équipe administrative, il avait intégré le Conseil d'Administration du GDSA 30 depuis quelques années ... Il a été particulièrement actif dans notre Réseau de Lutte contre le Frelon Asiatique qu'il souhaitait voir progresser efficacement.

Par-delà ses convictions, son franc-parler et tout son soutien, que je veux saluer ici, son engagement à nos côtés va grandement nous faire défaut.

Hommage à Robert ... Gardons en mémoire tout son travail !

La saison apicole se termine ... Un bel automne, presque un deuxième printemps pour nos colonies, qui a permis des entrées massives de réserves (il fallait ça) et un gros développement d'élevage garant d'une bonne population hivernale. Il faudra probablement être attentif à faire de la place pour la ponte des premiers mois 2023.

Mais le Frelon Asiatique, lui aussi, a mis les bouchées doubles pour rattraper son retard estival ... Je reçois beaucoup de plaintes ou témoignages sur des agressions importantes de rucher en cette fin d'automne.

C'est une bonne raison pour prendre la bonne décision d'un investissement sérieux dans le PIEGEAGE DE PRINTEMPS, seule démarche vraiment efficace pour « assainir » les secteurs, à condition d'agir de manière bien raisonnée et concertée. Aussi, rejoignez notre Réseau de Piégeage (suivre infos, inscriptions, calendriers) qui s'activera en Février prochain, pour la saison 2023.

Contact : gdsa30.piegeagefa@gmail.com

En attendant, n'oubliez pas votre déclaration de ruchers ! Nous sommes en période de déclaration obligatoire (du 1^{er}Septembre au 31 Décembre) - Nous insistons encore, et toujours, auprès de vous, adhérents ou futurs adhérents, pour que vous transfériez « dans la foulée » votre récépissé reçu de la DGAL, sur la messagerie du GDSA30 :

gdsa30@gmail.com

Sachez aussi que vous pouvez refaire, à tout moment votre déclaration, en dehors la période obligatoire. La dernière déclaration « écrase » toujours la précédente (attention à bien reporter votre **NAPI**, sous peine de vous en voir attribuer un nouveau). Il est dans votre intérêt d'avoir une déclaration à jour pour l'assurance de vos ruches.

Bonne lecture et bonne préparation de la saison 2023,

Gilbert Dumas (Président du GDSA30)



DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



Plus que quelques semaines !

Chères et chers adhérents, comme chaque année, après avoir déclarés vos ruches, pensez à envoyer à votre **GDSA 30** une copie de votre récépissé de déclaration.

par mail : gdsa30@gmail.com



Aethina tumida détecté sur l'île de la Réunion :

notre Réseau se mobilise

Le petit coléoptère des ruches « Aethina tumida » est un insecte ravageur des colonies d'abeilles. Sa multiplication peut entraîner un affaiblissement ou la mort de la colonie voire un phénomène de désertion. Se nourrissant du couvain, du miel et du pain d'abeilles, il détruit les cadres des ruches et entraîne une fermentation du miel. À la suite de son introduction sur un territoire, si les conditions sont propices à son implantation, alors ce danger sanitaire réglementé pourrait entraîner des conséquences sanitaires et économiques lourdes pour la filière apicole. Ce document d'information vous apportera toutes les données nécessaires. Source : site du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

[Suite de l'article :](#)



Alain Tétu, adhérent du GDSA30, partage ses notes présent lors du congrès **Beecome 2022 de Quimper** :

--> " *Aethina tumida*, le petit coléoptère de la ruche "

Jeff Pettis apiculteur américain, président d'Apimondia et témoignage de **François Payet** président du syndicat apicole de la Réunion.

[PCR : les détails](#)

--> " **Les méthodes de lutte contre le frelon asiatique** "

Denis Thiéry directeur de recherche à l'INRAE, **Eric Darrouzet** directeur du département Agro-sciences de l'université de Tours et **Marco Porporato** chercheur à l'université de Turin.

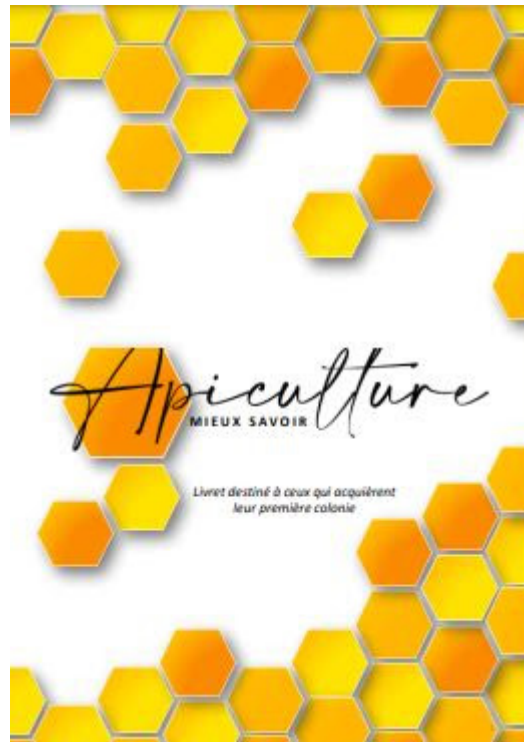
[FA : les détails](#)

--> " **Quelques points-clés pour faire face aux événements climatiques** "

Etienne Bruneau, ingénieur agronome, diplômé de l'UC Louvain, administrateur délégué de CARI, président de la commission scientifique "technologie et qualité" d'Apimondia.

[Faire-face-aux-événements-climatiques :](#)





Vous venez d'acquérir votre première colonie. Il va falloir la choyer, la protéger contre les agresseurs des abeilles mellifères mais aussi déclarer son emplacement, trouver un vétérinaire formé en apiculture, ... tout comme vous le feriez pour un autre animal domestique.

Son élevage n'est pas intuitif et nécessite de mener à bien une certaine réflexion et d'acquérir des connaissances de base au risque, sinon, de la voir tomber malade, voire même d'observer sa mort...

Ce livret va vous guider dans vos premiers pas d'apiculteur.

[Télécharger le livret au format PDF :](#)



Étiquetage du miel

Le miel est défini réglementairement. En effet, la réglementation fixe les dénominations légales de vente des différentes variétés de miel et précise les modalités d'étiquetage et de présentation, ainsi que les caractéristiques de composition des produits...

[Suite de l'article :](#)

[Fiche pratique à télécharger \(format PDF\)](#)

Signalétique Info-tri à appliquer

avant le 9 mars 2023



Afin d'accompagner le déploiement de l'extension des consignes de tri, une nouvelle signalétique de tri a été développée par CITÉO pour inciter les consommateurs à déposer tous leurs emballages et papiers dans le bac de tri.

Cette signalétique de tri harmonisée (Triman et Info-tri) devra être apposée obligatoirement sur tous les emballages ménagers...

[Suite de l'article :](#)



Votre GDSA30 recherche ses futurs TSA



La section apicole de la **FRGDS Occitanie** apporte son soutien aux GDSA pour la mise en place de formations initiales à la certification des Techniciens et Techniciennes sanitaires apicoles (TSA). Ces formations sont dispensées par la **FNOSAD**.

La prochaine cession se déroulera en mars 2023 sur Carcassonne (11).

Devenir Technicien Sanitaire Apicole ? :

Détail de la formation de TSA :

Pour plus de renseignements, contactez votre GDSA 30 :
gdsa30@gmail.com

[Unsubscribe](#) | [Manage your subscription](#) | [Voir en ligne](#)